

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-U59-49  
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 579 598 DU CADASTRE DU QUÉBEC -  
4648 CHEMIN DAOUST - RENOUVELLEMENT DE L'USAGE DE LOCATION EN COURT  
SÉJOUR – ZONE VC-925**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 juin 2026, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
  - Résolution numéro 2026-U59-49 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé sur le lot 5 579 598 du cadastre du Québec - 4648 chemin Daoust - Renouvellement de l'usage de location en court séjour – Zone Vc-925.

**Objet de la résolution**

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé au 4648, chemin Daoust sur le lot 5 579 598 du cadastre du Québec pour le renouvellement de l'usage de location en court séjour.

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 16 juin 2026, ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 8 juillet 2026 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

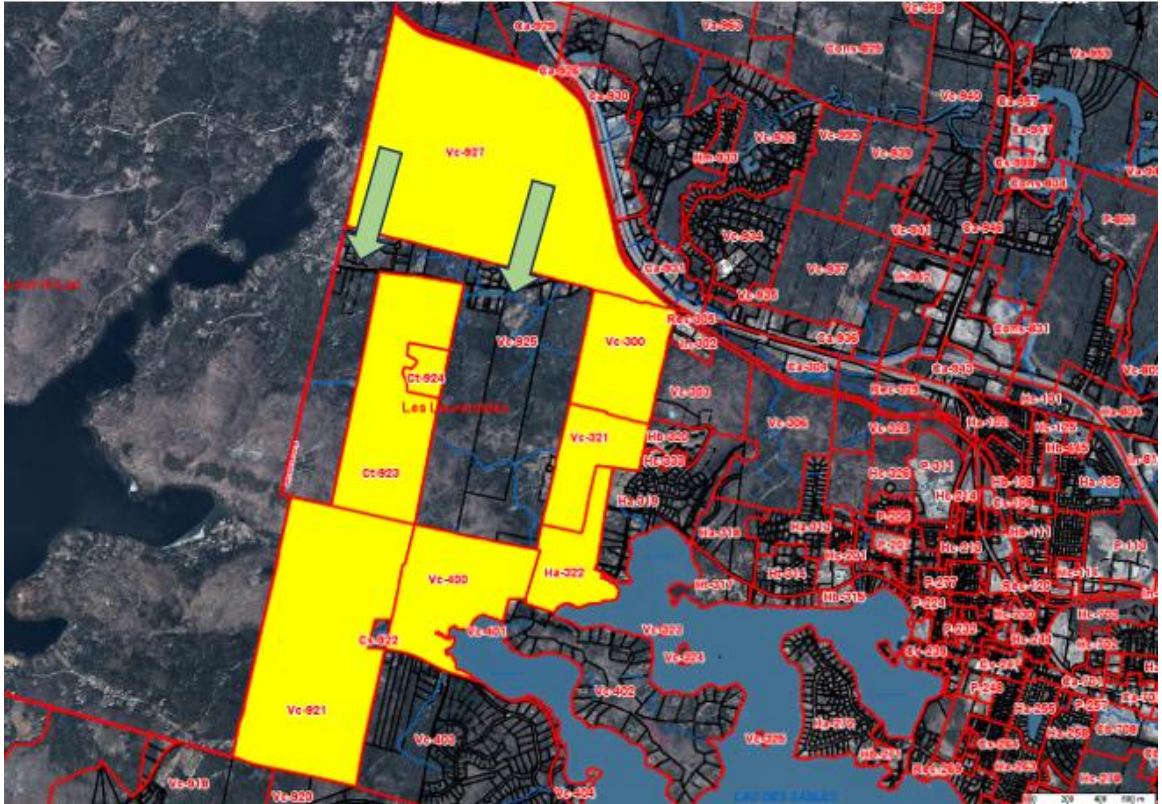
**Approbation référendaire**

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Zone concernée**

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Vc-925 et elle est délimitée par les voies de circulation suivantes ou les lots suivants, tous du cadastre du Québec :
  - Au nord la limite de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;
  - Au sud par les lots 5 581 569, 5 581 558, 5 582 008 et 5 581 901 tous du cadastre du Québec;
  - À l'est par les lots 6 340 394, 6 240 100, 6 240 122, 6 240 488, 6 240 521, 6 240 533, 6 240 588, 6 240 632 tous du cadastre du Québec;
  - À l'ouest par les lots 5 911 294, 5 909 908, 5 909 914, 5 911 570 et 5 911 578, tous du cadastre du Québec.

8. La zone visée est représentée sur le croquis ci-dessous :



#### Documents à être consultés

9. Le premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 16 juin 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

10. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation avant l'assemblée publique de consultation sur le site Internet de la Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/avis-publics> ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 juin 2026

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe